



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Observatoire

DES COMMUNES DE MARTINIQUE

2026



#MondeEnCommun

INTRODUCTION



Editorial

Pour cette sixième édition de l'Observatoire des communes de Martinique, **l'Agence Française de Développement (AFD)** poursuit son engagement en faveur de la transparence et de la compréhension des finances publiques locales. Cet outil vise à donner à chacun - citoyens, élus et techniciens - les clés pour mieux appréhender la **situation financière** des 34 communes et des trois intercommunalités de l'île.

Les communes sont le **premier acteur de la vie démocratique** et collective. Elles incarnent ce lien de proximité où l'impôt prend corps dans des services concrets : une école entretenue, une route praticable, des équipements culturels et sportifs accessibles. Chaque jour, c'est à travers elles que se construit la **qualité de vie des habitants**.

Aux côtés des communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - CACEM, CAESM et CAP NORD - rassemblent les moyens de plusieurs territoires pour gérer ensemble des compétences structurantes, notamment l'eau, l'assainissement, les déchets ou encore l'aménagement du territoire. Cette coopération élargie illustre la nécessité d'**unir** les forces locales pour relever des défis qui dépassent les frontières communales.

Dans un contexte marqué par de fortes attentes en matière de services publics, d'équipements et de qualité de vie, il est essentiel de rappeler combien la santé financière des collectivités conditionne leur **capacité à investir**, à maintenir des services publics de qualité et à préparer l'avenir.

À travers cette publication, l'AFD réaffirme sa volonté d'accompagner les communes et les intercommunalités martiniquaises dans leurs projets, notamment ceux liés à la **transition écologique** et au **développement durable**. Car comprendre les finances locales, c'est aussi renforcer la confiance, soutenir l'action publique et préparer un avenir partagé pour l'ensemble du territoire.

Guillaume CHIRON

Directeur de l'agence AFD en Martinique

Méthodologie de l'Observatoire

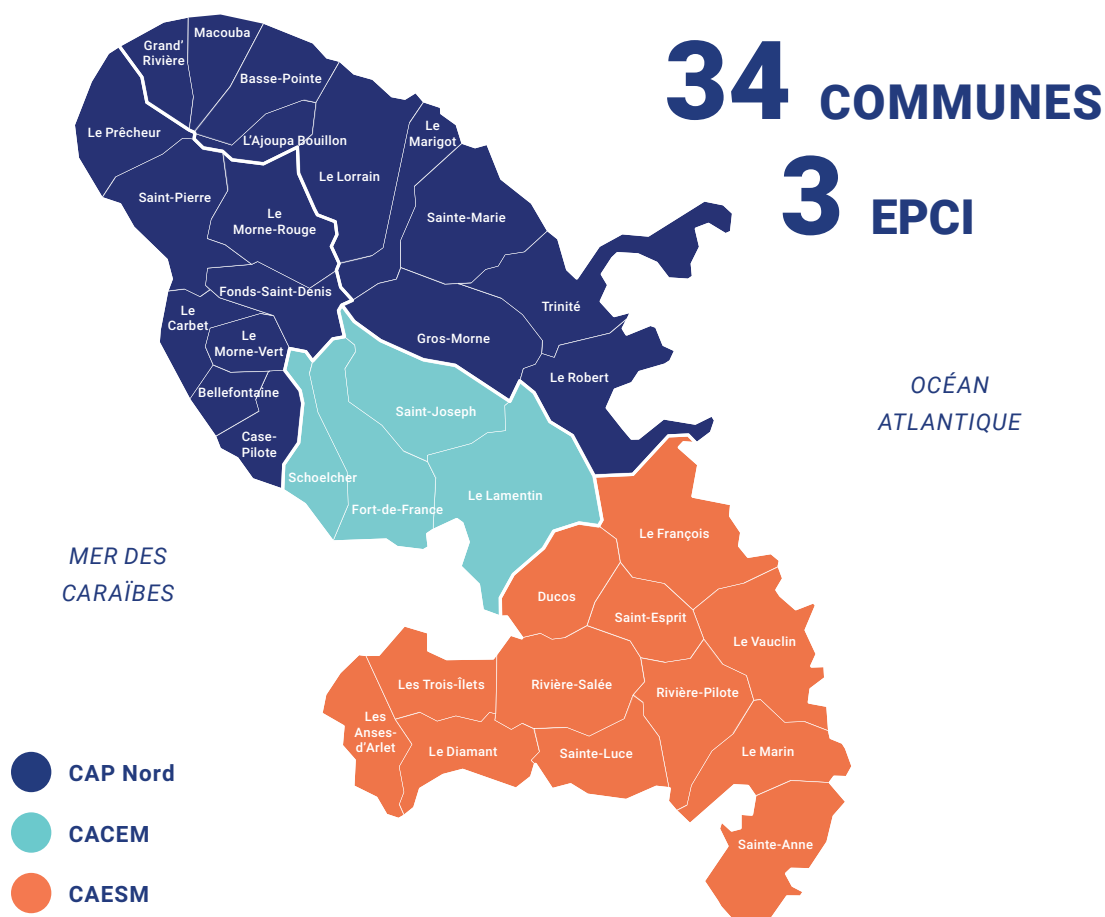


L'Observatoire des communes s'intéresse aux **34 communes** et aux **3 intercommunalités** de Martinique. Comme un foyer qui fait ses comptes en fin d'année, il dresse le **bilan financier de 2025** : combien d'argent est entré, combien a été dépensé, ce qui a pu être mis de côté, et la part consacrée aux projets pour l'avenir.

Les données utilisées proviennent du rapport 2026 de l'**Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)**, établi à partir des comptes des collectivités locales et de plusieurs sources publiques nationales.

Comme chaque année, l'analyse repose sur le dernier exercice budgétaire disponible, ce qui explique le décalage entre l'année étudiée (2025) et la publication de ce document (fin 2026).

Afin de faciliter les comparaisons entre territoires de tailles différentes, les résultats sont principalement exprimés en euros par habitant. Cette présentation permet de tenir compte des écarts de population, sans toutefois effacer les différences structurelles entre territoires. Les comparaisons doivent donc être interprétées avec prudence. Les jeux de données couvrent les budgets principaux et annexes des communes, ainsi que ceux des EPCI. Les flux croisés entre collectivités sont neutralisés afin de restituer une image fidèle des mouvements financiers.



LA MAIRIE



«Socle de la démocratie locale»

La mairie est le lieu où la démocratie prend vie chaque jour. Une mairie, un maire, un conseil municipal : autant de repères visibles et accessibles pour les habitants. À travers eux, les décisions publiques deviennent concrètes.

Quand une voie communale est entretenue, qu'une école primaire est rénovée, qu'un acte de naissance est délivré ou qu'un équipement sportif municipal accueille ses usagers, c'est la commune qui agit. Autant de gestes quotidiens qui façonnent la qualité de vie.

La commune agit aussi comme une organisation. Les ressources proviennent notamment des impôts et taxes, des concours de l'État, des subventions et des services qu'elle facture. Ces recettes sont transformées en services visibles pour tous : école, voirie, urbanisme, action sociale de proximité, culture, etc.

Les ressources publiques perçues par la commune se transforment ainsi en services et en équipements utiles aux habitants. La commune incarne ce lien direct entre la contribution citoyenne et l'action publique. **Elle reste le premier pilier de la démocratie de proximité.**

École primaire

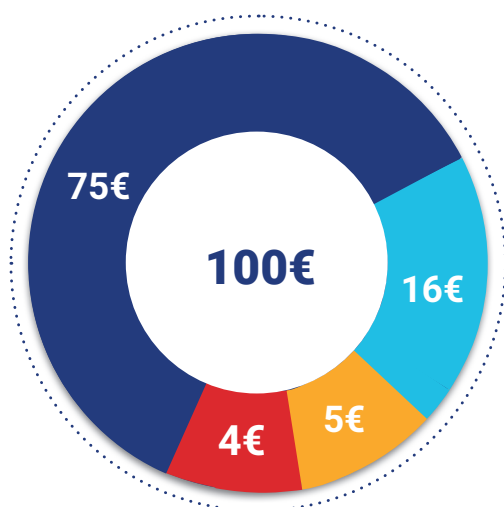
État civil

Actions sociales

Loisirs et culture



LORSQU'UNE COMMUNE REÇOIT 100€, D'OÙ VIENNENT-ILS ?



Les recettes de fonctionnement correspondent aux **revenus** qu'une commune perçoit pour financer ses dépenses courantes. Elles proviennent surtout des **impôts et taxes** locales - comme l'octroi de mer, la taxe foncière ou la taxe sur les carburants - complétés par les **aides financières** versées par l'Etat afin de soutenir et équilibrer les communes.

Près de 80%

des ressources des communes proviennent des impôts et taxes. L'**octroi de mer**, une taxe ultramarine qui finance les collectivités représente plus de 50% des impôts et taxes.

+6%

des sommes d'argent versées par l'Etat aux communes pour les aider dans leur fonctionnement, par rapport à 2023. Cet argent peut servir, par exemple, à équilibrer les finances entre les différentes collectivités (on parle de « péréquation ») ou à équilibrer la perte de certaines recettes fiscales (on parle de « compensation »).

LORSQU'UNE COMMUNE DÉPENSE 100€, OÙ VONT-ILS ?

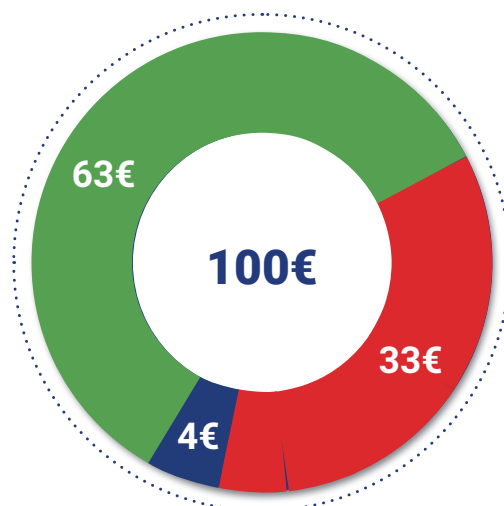
Les dépenses de fonctionnement d'une commune font référence à **l'ensemble des dépenses nécessaires pour assurer son fonctionnement** courant. Cela englobe par exemple les salaires des agents, les subventions accordées aux associations, les services rendus à la population (comme l'entretien des bordures de route, des actions sociales), etc.

Plus de 60%

des dépenses des communes sont dédiées aux **frais de personnel**, couvrant la rémunération des agents et les coûts associés. Cette gestion représente un défi pour les communes, car réduire ces dépenses est long et complexe en raison des règles protectrices de la fonction publique territoriale. En 2025, une hausse de 3% par rapport aux années précédentes a été observée.

+9%

des **achats et dépenses d'intervention** des communes martiniquaises qui regroupent à la fois les biens et services nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune (énergie, entretien, prestations, loyers, etc.) et les subventions, participations et autres transferts versés à des tiers.



UNE ÉPARGNE POUR PRÉPARER L'AVENIR



L'investissement est l'un des principaux leviers dont dispose une commune pour transformer durablement le cadre de vie. Entretenir l'existant, c'est nécessaire, mais investir, c'est planter un arbre qui donnera des fruits pour tous. Une école neuve, une route refaite, une place aménagée : ce sont ces projets visibles qui montrent aux habitants que **leurs impôts servent à améliorer leur vie quotidienne.**



L'épargne, c'est ce qui reste des recettes de la commune une fois ses dépenses courantes payées : salaires, achats, charges externes, etc. Elle constitue un indicateur important de sa santé financière et lui permet de financer une partie de ses investissements. Comme dans un foyer, elle n'est pas toujours facile à dégager, mais elle offre une marge de manœuvre précieuse pour préparer de nouveaux projets. **Plus une commune dispose d'épargne, plus elle peut mobiliser ses propres ressources pour investir.**



Après une forte hausse en 2023, à 119 M€, les investissements des communes ont reculé en 2024 avant de repartir à la hausse en 2025, pour atteindre 126 M€. Ce niveau, **nettement supérieur aux années passées**, traduit une volonté de relancer des projets structurants, dans le rythme classique des mandats municipaux où les réalisations se concentrent souvent en fin de mandat.



En 2025, les communes martiniquaises continuent de dégager une épargne positive. Celle-ci diminue toutefois par rapport à 2024, sous l'effet de dépenses de fonctionnement qui progressent alors que les recettes restent globalement stables.

Les communes conservent donc une capacité à participer au financement de leurs investissements, **mais leur marge de manœuvre s'est réduite.**



Une fois son fonctionnement quotidien assuré, la commune peut constituer une **épargne** : une réserve précieuse pour investir dans l'avenir...



LES COMMUNES INVESTISSENT-ELLES SUFFISAMMENT ?



18% TAUX D'EFFORT

Les communes martiniquaises consacrent une grande partie de leurs ressources à leur fonctionnement quotidien : rémunération des agents, entretien des équipements, fonctionnement des écoles ou services rendus aux habitants. Ces dépenses sont indispensables. **L'investissement permet, lui, de transformer durablement le cadre de vie** : rénover une école, refaire une voie communale, aménager un espace public ou construire un équipement sportif.

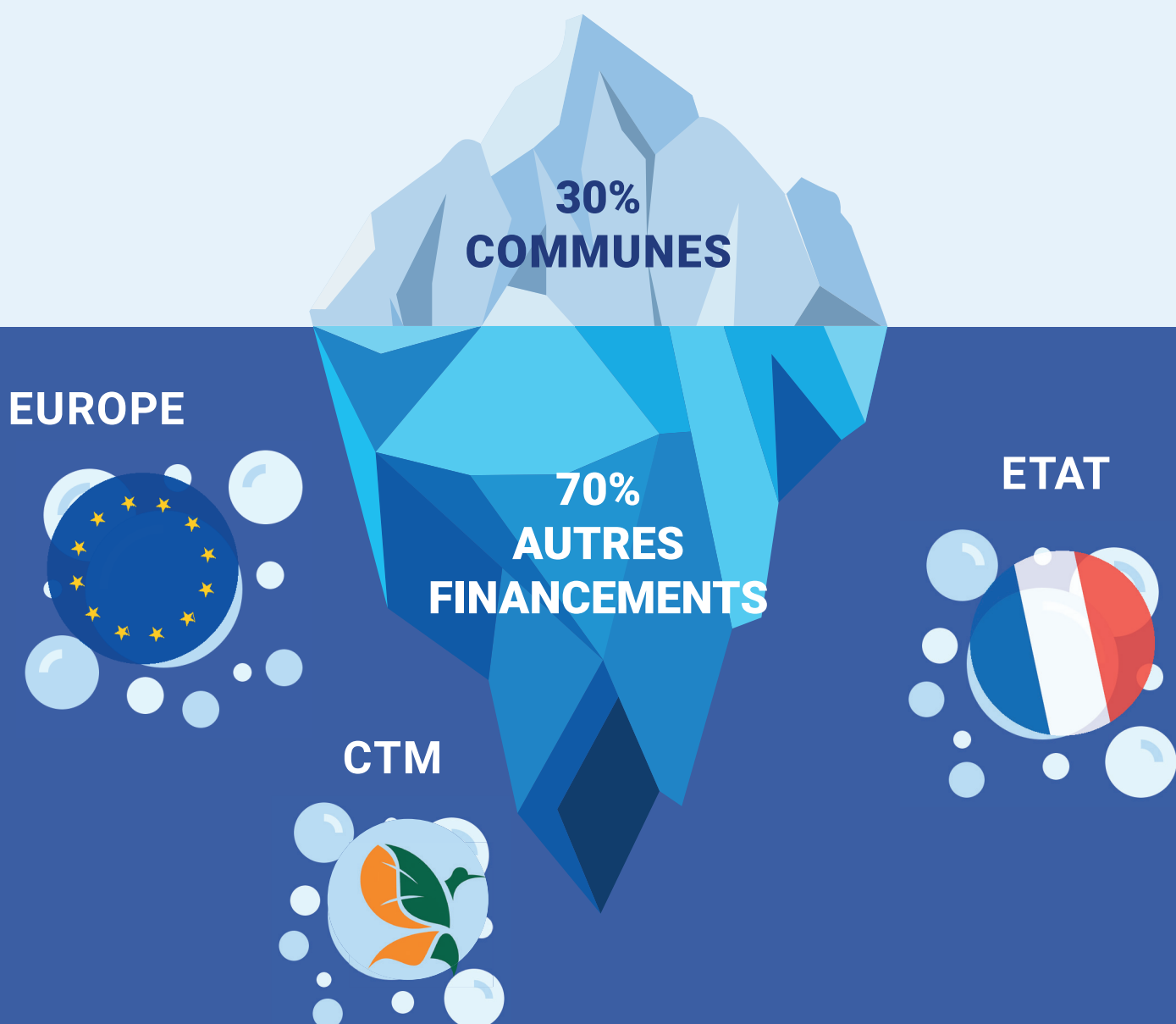
En Martinique, l'effort d'investissement des communes progresse en 2025, mais reste inférieur à celui observé dans plusieurs autres territoires.

COMMENT LES COMMUNES FINANCENT-ELLES LEURS INVESTISSEMENTS ?

Lorsqu'une commune réalise un investissement, **elle n'en finance généralement qu'une partie avec les ressources** qu'elle mobilise directement. En Martinique, sur les dernières années, cette part représente en moyenne environ 30% des dépenses d'investissement. Le reste est couvert par d'autres ressources et financements, notamment les aides apportées par l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique ou l'Union européenne.

Les communes bénéficient ainsi d'un important effet de levier : un effort financier limité de leur part peut permettre de réaliser des projets d'un montant bien supérieur. Cet accompagnement constitue un véritable atout pour investir, à condition de mobiliser pleinement les financements disponibles et de disposer des moyens nécessaires pour porter les projets jusqu'à leur réalisation.

L'emprunt peut également compléter ce financement. Utilisé de manière maîtrisée, il permet à une commune de répartir dans le temps le coût d'un équipement durable et d'éviter que son reste à financer ne constitue un frein à la réalisation du projet.



LES COMMUNES DE MARTINIQUE SONT-ELLES TROP ENDETTÉES ?



En finances publiques, la règle est simple : **une commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses courantes**, comme les salaires ou les charges. L'emprunt sert à financer des investissements durables : écoles, voirie, équipements publics ou aménagements. Or, l'épargne dégagée chaque année ne suffit pas toujours à couvrir le coût des projets les plus importants. Comme un ménage qui complète son apport par un prêt immobilier, une commune peut donc recourir à l'emprunt pour financer ses équipements. **En Martinique, l'endettement des communes reste globalement maîtrisé.** Cette situation peut leur laisser des marges pour mobiliser davantage l'emprunt afin d'investir, sous réserve de la situation financière propre à chaque commune.



325 millions d'euros

de dette dans l'ensemble des communes de Martinique fin 2025, soit un léger recul de 4 millions d'euros par rapport à 2023.



5,5 ans

pour rembourser théoriquement l'ensemble de leur dette en y consacrant toute leur épargne annuelle. Un niveau bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.



La dette des communes de Martinique poursuit sa baisse et demeure à **un niveau soutenable**, sans faire apparaître de signal préoccupant en 2025.

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Une situation financière favorable à l'investissement, mais un effort qui reste en retrait

La sixième édition de l'Observatoire confirme que les communes de Martinique conservent une situation financière globalement favorable : leurs recettes de fonctionnement restent élevées, elles continuent de dégager une épargne positive et leur endettement demeure contenu. Pourtant, malgré ces atouts, **l'investissement public demeure trop faible par rapport à d'autres territoires ultramarins**. Or, investir, c'est préparer l'avenir : construire et rénover des écoles, moderniser les infrastructures, développer de nouveaux équipements, mais aussi soutenir des secteurs essentiels comme le BTP et le tourisme, véritables poumons économiques et sociaux du territoire. Lorsque ces secteurs s'essouffent, c'est l'ensemble de l'économie martiniquaise qui en ressent les effets.

À la suite des élections municipales de 2026, ces constats invitent à une réflexion collective. Les communes ont-elles su transformer la fiscalité en projets concrets et visibles pour leurs habitants ? Les élections locales sont un moment démocratique essentiel, où chaque citoyen peut évaluer l'action menée durant la mandature et exprimer, par son vote, le souhait de poursuivre la trajectoire actuelle ou d'ouvrir une nouvelle étape. L'investissement public se trouve au cœur de cette décision : il conditionne la vitalité économique, l'attractivité du territoire, la qualité de vie des habitants et, plus largement, la confiance dans l'action publique.

L'INTERCOMMUNALITÉ



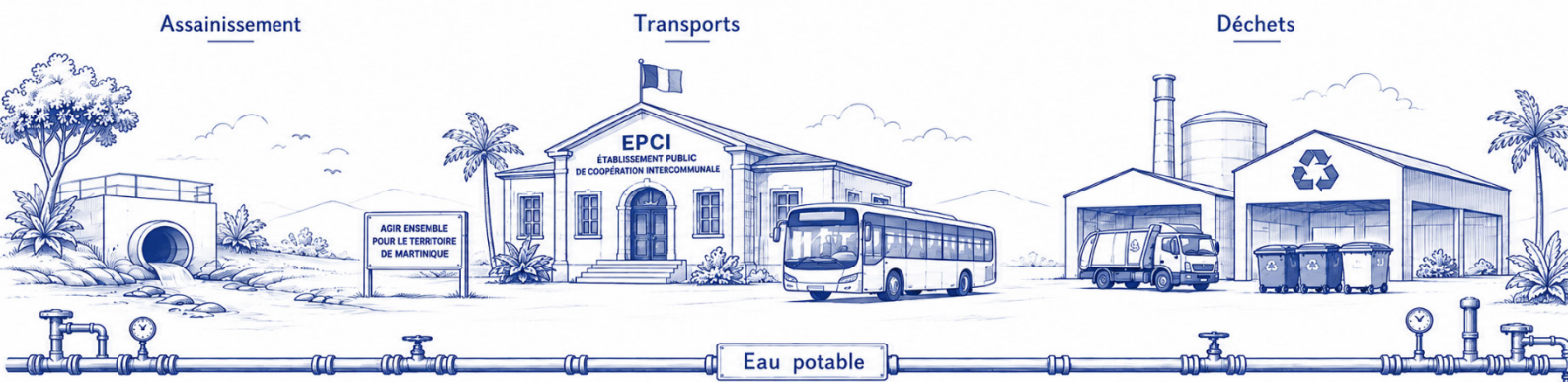
« L'union fait la force »

Les **intercommunalités**, ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), regroupent plusieurs communes pour gérer ensemble des services publics qui dépassent leurs capacités individuelles. En Martinique, il en existe trois : la **CACEM**, la **CAESM** et **CAP Nord**.

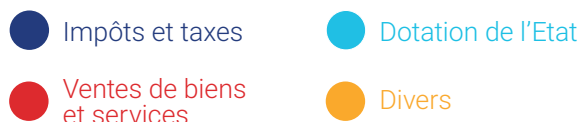
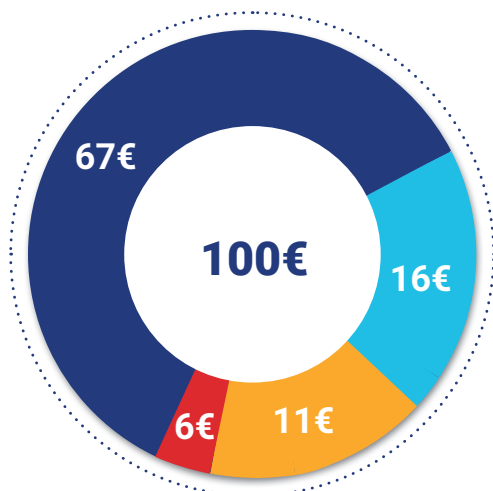
Cette coopération permet de **mutualiser les moyens** et d'assurer des compétences essentielles comme **l'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets** ou encore **l'aménagement du territoire**. Ces domaines requièrent souvent des investissements lourds et une ingénierie technique que les communes, surtout les plus petites, ne peuvent pas toujours assumer seules.

Les **EPCI jouent donc un rôle d'appui décisif** : ils soutiennent les communes dans leurs projets, portent certains investissements et garantissent un accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire. Sans cette coopération, de nombreuses petites communes ne pourraient pas entretenir leurs réseaux d'eau, développer des zones d'activités ou moderniser leurs équipements.

En somme, les intercommunalités **complètent l'action des mairies**, favorisent la solidarité entre territoires et renforcent la **capacité collective à investir et à préparer l'avenir** de la Martinique.



LORSQU'UN EPCI REÇOIT 100€, D'OÙ VIENNENT-ILS ?



Les recettes de fonctionnement des EPCI regroupent **l'ensemble des ressources nécessaires pour financer les dépenses courantes**. Ces recettes proviennent principalement des contributions fiscales (comme la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises), des dotations de l'État, ainsi que d'autres produits financiers, tels que les subventions et les contributions des communes membres.

+7%

des produits issus des impôts et taxes par rapport à 2023. Ces recettes constituent la première ressource des EPCI et regroupent différentes composantes de la fiscalité locale ainsi que des impôts nationaux affectés.

Près de 20%

des ressources des EPCI viennent **des sommes d'argent versées par l'Etat** aux EPCI pour compenser les inégalités fiscales entre territoires et soutenir les projets de développement local.

LORSQU'UN EPCI DÉPENSE 100€, OÙ VONT-ILS ?

Les dépenses de fonctionnement des EPCI couvrent **les coûts nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires**, incluant les salaires, les subventions aux structures intercommunales, ainsi que la gestion des services publics comme la collecte des déchets, l'entretien des infrastructures, et la gestion de l'eau.

Plus de 40%

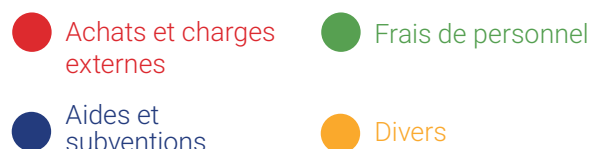
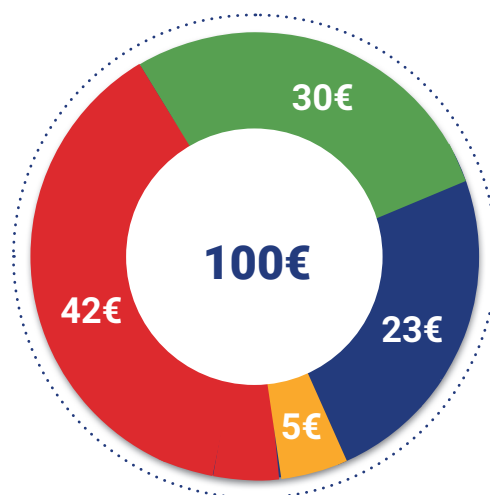
des dépenses des EPCI est dédié aux **achats et charges externes**, un poste qui regroupe l'acquisition de petits matériels, les loyers, les frais d'entretien, les coûts de communication, ainsi que la sous-traitance de prestations de services.

+4%

des aides et **subventions versées à des partenaires externes**. Ces dépenses reflètent l'engagement des EPCI à collaborer avec des structures spécialisées pour améliorer la qualité des services rendus aux habitants.

Seulement 30%

des dépenses de fonctionnement des EPCI concernent les **frais de personnel**, en raison de la gestion de services mutualisés nécessitant moins d'agents.



Après avoir progressé en 2024, l'épargne des EPCI se contracte en 2025 (-8,5%), tout en restant supérieure à son niveau de 2023. **Les EPCI conservent donc une capacité d'autofinancement positive**, dans un contexte de forte accélération de l'investissement.



LES EPCI INVESTISSENT-ILS SUFFISAMMENT ?



40% TAUX D'EFFORT

L'effort d'investissement des EPCI s'est nettement renforcé par rapport à l'an dernier (**23%**), traduisant **une dynamique particulièrement encourageante**. Cette progression est d'autant plus importante que les **besoins du territoire demeurent importants** dans des domaines qui touchent directement au quotidien des habitants : **eau potable, assainissement, gestion des déchets ou encore aménagement du territoire**. Autant de services essentiels qui sont régulièrement au cœur de l'actualité locale.

Cette dynamique d'investissement constitue donc un signal très positif, avec un enjeu également démocratique : améliorer concrètement le quotidien des habitants et renforcer leur confiance dans l'action publique.

LES EPCI DE MARTINIQUE SONT-ILS TROP ENDETTÉS ?



En finances publiques locales, les EPCI obéissent aux mêmes règles que les communes : ils ne peuvent pas emprunter pour financer leurs charges courantes, mais peuvent le faire pour investir. En Martinique, leur endettement reste globalement contenu et leur capacité de désendettement est favorable. L'emprunt peut donc constituer un levier complémentaire pour financer des projets, aux côtés de l'épargne et des subventions. Son utilisation doit toutefois être appréciée au regard de la situation financière propre à chaque intercommunalité et des besoins de financement de ses projets.



85 millions d'euros

de dette dans l'ensemble des intercommunalités de Martinique fin 2025, soit un recul de 10 millions d'euros par rapport à 2024.



3 ans

pour rembourser théoriquement l'ensemble de leur dette en y consacrant toute leur épargne annuelle. Un niveau bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.



La dette des intercommunalités de Martinique poursuit sa baisse et demeure à **un niveau faible** par rapport à d'autres territoires ultramarins.

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Lever les freins et investir pour l'avenir de la Martinique

En 2025, **les finances des communes et des EPCI de Martinique apparaissent solides et favorables à l'investissement**. Les recettes fiscales, principalement issues des impôts et taxes, demeurent dynamiques. La plupart des collectivités parviennent à dégager de l'épargne, qui constitue un premier socle pour initier leurs projets. Surtout, la réalité des financements montre que les projets publics sont, en moyenne, couverts à près de 70% par d'autres ressources d'investissement, notamment les subventions mobilisées auprès de l'Union européenne, de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Ces indicateurs montrent que les collectivités disposent globalement de leviers financiers pour soutenir l'investissement. Leur mobilisation peut néanmoins être contrainte par les délais de versement des subventions, les besoins de trésorerie ou la situation propre à chaque collectivité. Toutefois, des solutions existent : recours à l'emprunt - auquel les communes et intercommunalités peuvent accéder dans des conditions favorables - ou utilisation d'avances de type pré-relais, qui sécurisent la trésorerie le temps que les aides soient effectivement versées.

C'est précisément dans ce rôle d'accompagnement que s'inscrit l'AFD. En proposant des solutions financières adaptées et en mettant à disposition cet Observatoire, l'Agence entend offrir aux décideurs locaux un outil de réflexion et d'action. L'objectif est clair : contribuer à un développement durable, inclusif et ambitieux de la Martinique, en soutenant les projets qui renforceront le bien-être collectif et la prospérité du territoire.

Annexe n°1 : Glossaire

OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) : L'OFGL est une entité nationale qui collecte et publie des données financières sur les collectivités locales, telles que les communes et les EPCI. Ses rapports fournissent une vision claire et comparative des finances publiques locales, permettant aux décideurs et citoyens de mieux comprendre la gestion des ressources territoriales.

Recettes de fonctionnement : Ce sont les ressources financières que les communes et EPCI perçoivent chaque année pour couvrir leurs dépenses courantes. Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts locaux, des dotations de l'État, et parfois de la vente de services ou de subventions spécifiques. Elles sont utilisées pour les dépenses quotidiennes de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais nécessaires pour le bon fonctionnement d'une commune ou d'un EPCI. Cela inclut les salaires du personnel, les coûts des fournitures, les frais de gestion des services publics (comme la collecte des déchets), et les subventions accordées aux associations. Ces dépenses sont récurrentes et essentielles à la vie de la collectivité.

Dépenses d'investissement : Ces dépenses sont destinées au développement et à l'amélioration des infrastructures et des équipements publics locaux. Les dépenses d'investissement comprennent, par exemple, la construction de bâtiments publics (écoles, hôpitaux), la rénovation d'infrastructures existantes, et l'achat de biens durables comme les véhicules ou le mobilier urbain.

Épargne : L'épargne représente la somme qui reste à une collectivité lorsque ses recettes de fonctionnement sont supérieures à ses dépenses courantes. Elle constitue une ressource importante pour financer ses investissements.

Dotation de l'État : Les dotations de l'État sont des ressources versées par l'État aux collectivités pour contribuer au financement de leurs missions et, pour certaines, réduire les écarts de ressources entre territoires.

Impôts et taxes : Les impôts et taxes locaux sont la principale source de financement des collectivités. Ils comprennent notamment, l'octroi de mer, la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises, qui permettent de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement, et de répondre aux besoins de la population.

FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) : Le FCTVA est un mécanisme qui permet aux collectivités locales de se faire rembourser une partie de la TVA sur leurs dépenses d'investissement. Ce remboursement réduit le coût des projets d'infrastructure, ce qui permet aux collectivités d'investir davantage dans le développement de leur territoire.

Octroi de mer : L'octroi de mer est une taxe spécifique aux territoires ultramarins, applicable aux importations et, sous certaines conditions, aux biens produits localement. Elle constitue une ressource importante pour les collectivités locales et permet aussi, par des différentiels de taxation, de soutenir certaines productions locales.

Charges financières : Les charges financières sont les coûts associés aux emprunts contractés par une collectivité, principalement les intérêts.

Dépenses d'équipement : Les dépenses d'équipement désignent les investissements en biens matériels durables, tels que les bâtiments, les infrastructures et les installations nécessaires au fonctionnement des services publics. Elles sont essentielles pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants.

Taux d'effort : Le taux d'effort est un indicateur qui met en relation les dépenses d'une commune avec ses ressources annuelles. Les grandes villes, avec plus de recettes, tendent à investir davantage pour répondre aux besoins de leurs habitants et stimuler leur croissance. Ce taux aide à comprendre si une commune finance suffisamment ses investissements au regard des ressources qu'elle perçoit chaque année.

Encours de dette : L'encours de dette représente le montant total des emprunts en cours de remboursement par une commune ou un EPCI. Ce montant inclut les prêts contractés pour financer des investissements, comme les travaux de construction ou de modernisation d'infrastructures, et permet de suivre l'endettement de la collectivité.

Péréquation : La péréquation est un dispositif de redistribution des ressources entre les collectivités locales. Elle vise à réduire les inégalités de richesse en transférant des fonds des collectivités les plus favorisées vers celles ayant des ressources limitées, permettant ainsi un équilibre territorial plus juste.

Subventions d'équipement : Les subventions d'équipement sont des aides financières allouées par l'État ou d'autres organismes pour financer les investissements des collectivités locales. Elles sont souvent destinées à des projets précis, comme la construction d'infrastructures, et soutiennent le développement des territoires.

Achats et charges externes : Ces dépenses comprennent tous les achats et services extérieurs nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité, comme les frais de maintenance, les fournitures, les factures d'électricité, et les services sous-traités. Elles font partie intégrante des dépenses de fonctionnement des collectivités.

CACEM, CAESM, CAP Nord : Les trois EPCI de la Martinique. La CACEM couvre le centre de l'île, la CAESM l'espace sud, et le CAP Nord le nord. Ces structures coordonnent des services et projets pour leurs communes membres.

Annexe n°2 : Foire Aux Questions (FAQ)

1. Qu'est-ce que l'Observatoire des communes de Martinique ?

L'Observatoire est un document qui présente et analyse les finances des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Martinique. Il utilise un langage simple pour faciliter la compréhension de tous.

2. Pourquoi est-il important de comprendre les finances locales ? Comprendre les finances de sa commune ou de son EPCI permet de savoir comment sont utilisées les ressources publiques, de suivre les projets financés et de participer activement à la vie citoyenne.

3. Les communes et les EPCI de Martinique disposent-ils de suffisamment de ressources ? Les communes et les EPCI disposent de ressources importantes et bénéficient de nombreux financements extérieurs. Leur capacité à investir dépend toutefois aussi de leur niveau d'épargne, de leur endettement et de leur capacité à mobiliser les financements disponibles.

4. Pourquoi l'investissement des communes reste-t-il en retrait ? L'investissement des communes martiniquaises reste inférieur à celui observé dans plusieurs territoires de comparaison, même s'il progresse en 2025. Or, l'investissement permet de renouveler les équipements publics, d'améliorer le cadre de vie et de préparer les besoins futurs.

5. Qu'est-ce que le taux d'effort et quelle est son importance ? Le taux d'effort d'investissement rapporte les dépenses d'investissement aux recettes de fonctionnement. Il permet de mesurer l'importance de l'investissement au regard des ressources courantes de la collectivité. En 2025, il atteint environ 18% pour les communes et 40% pour les EPCI martiniquais.

6. Comment les dépenses de personnel affectent-elles les finances locales ? Les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement. Si elles sont trop élevées, elles réduisent la capacité de la commune ou de l'EPCI à investir dans d'autres projets essentiels.

7. À quoi servent les impôts locaux que je paie chaque année ? Les impôts locaux financent le fonctionnement des services publics (éducation, voirie, déchets, etc.) et les investissements dans les infrastructures locales. Une gestion efficace de ces fonds est cruciale pour le bien-être de la communauté.

8. Comment puis-je savoir si ma commune utilise efficacement ses ressources ? Vous pouvez consulter les rapports financiers de votre commune ou de votre EPCI, disponibles en mairie ou en ligne. L'Observatoire fournit également des analyses comparatives pour mieux comprendre la situation financière locale.

9. Comment les citoyens peuvent-ils influencer le budget communal ? En participant aux réunions publiques, en s'informant sur les projets locaux et en exprimant leurs

opinions auprès des élus, les citoyens peuvent contribuer à orienter les priorités budgétaires de leur commune et des EPCI.

10. Où puis-je trouver plus d'informations sur les finances locales ? L'Observatoire des communes et des EPCI de Martinique est disponible en ligne et fournit des informations détaillées. Vous pouvez également vous rapprocher de votre mairie pour obtenir des documents spécifiques.

11. Qu'est-ce qu'un EPCI et quel est son rôle en Martinique ? Un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est une structure regroupant plusieurs communes afin de mutualiser certains moyens et d'exercer ensemble certaines compétences. En Martinique, les EPCI interviennent notamment dans l'aménagement du territoire, le développement économique, l'eau, l'assainissement ou encore la gestion des déchets.

12. Les EPCI de Martinique font-ils face aux mêmes défis financiers que les communes ? Les communes et les EPCI ne présentent pas exactement la même situation financière. En 2025, les EPCI martiniquais affichent notamment un effort d'investissement particulièrement élevé, tandis que leur épargne recule légèrement.

13. Comment l'épargne des communes et des EPCI a-t-elle évolué récemment ? En 2025, les communes comme les EPCI continuent de dégager une épargne positive, mais celle-ci diminue par rapport à 2024. Cette évolution réduit légèrement leur marge de manœuvre pour financer leurs investissements.

14. Pourquoi est-il important d'augmenter le niveau d'épargne des collectivités locales ? Un niveau d'épargne plus élevé permet aux communes et aux EPCI de financer davantage de projets sans s'endetter. Cela renforce leur autonomie financière et leur capacité à investir dans des infrastructures et des services bénéfiques pour la population.

15. Quel est le niveau d'endettement des communes et des EPCI en Martinique ? Le niveau d'endettement varie selon les collectivités, mais globalement, il reste maîtrisé. Un endettement raisonnable est acceptable s'il finance des investissements productifs, mais un endettement excessif peut limiter la capacité future d'investissement.

16. Comment l'endettement affecte-t-il la capacité d'investissement des communes et des EPCI ? Un endettement élevé peut réduire la marge de manœuvre financière des collectivités, les obligeant à consacrer une part importante de leurs ressources au remboursement des emprunts plutôt qu'à de nouveaux investissements.

17. Comment les citoyens peuvent-ils s'impliquer dans les décisions financières des EPCI ? Les citoyens peuvent assister aux conseils communautaires, participer aux consultations publiques et s'informer sur les projets en cours. En exprimant leurs besoins et leurs préoccupations, ils peuvent influencer les priorités budgétaires des EPCI.

Annexe n°3 : Données OFGL* - COMMUNES

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE	
Population totale	364 991	0,0%	388 197	-0,3%	290 476	+0,6%
Nombre de communes	34		32		22	
2025	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 697 €	+1,6%	1 739 €	+2,8%	1 447 €	+2,9%
Achats et charges externes	270 €	+3,5%	327 €	+6,3%	374 €	+7,8%
Frais de personnel	1 084 €	+2,0%	1 160 €	+2,1%	828 €	+0,4%
Charges financières	27 €	-7,1%	22 €	-18,4%	9 €	-13,7%
Dépenses d'intervention	281 €	+0,0%	180 €	+1,6%	207 €	+15,3%
Autres dépenses de fonctionnement	36 €	-5,4%	50 €	+12,8%	29 €	-34,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 858 €	-0,1%	1 952 €	+4,6%	1 524 €	+0,2%
Impôts et taxes	1 417 €	-0,1%	1 444 €	+3,0%	985 €	+1,4%
<i>Dont octroi de mer</i>	714 €	+2,8%	666 €	+3,3%	504 €	+0,3%
Concours de l'État	305 €	+2,1%	321 €	+1,4%	404 €	+3,2%
Subventions reçues et participations	50 €	-32,7%	49 €	-12,1%	60 €	-21,3%
Ventes de biens et services	30 €	+27,8%	40 €	-3,2%	37 €	-28,3%
Autres recettes de fonctionnement	58 €	+25,3%	99 €	+93,9%	38 €	+23,7%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	161 €	-14,5%	213 €	+22,8%	77 €	-33,2%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	345 €	+13,9%	309 €	+5,8%	497 €	+17,4%
Dépenses d'équipement	305 €	+5,5%	296 €	+10,2%	493 €	+18,0%
Subventions d'équipement versées	25 €	+277,0%	5 €	+158,9%	0 €	-95,4%
Autres dépenses d'investissement	14 €	+115,5%	7 €	-65,0%	3 €	+25,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	196 €	-12,9%	192 €	-17,2%	371 €	-6,6%
FCTVA	40 €	-1,0%	41 €	+21,6%	57 €	+14,7%
Autres dotations et subventions d'équipement	151 €	-11,3%	139 €	-26,3%	275 €	-17,8%
Autres recettes d'investissement	5 €	-65,0%	12 €	+23,6%	39 €	+196,5%
TAUX D'EFFORT	18%	+2,3	16%	+0,1	31%	+4,3

	LA RÉUNION		MAYOTTE		FRANCE HEXAGONALE	
Population totale	891 190	+1,2%	329 208	+2,7%	67 026 091	+0,5%
Nombre de communes	24	-	17	-	34 746	-
2025	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 524 €	+1,1%	816 €	+7,4%	1 235 €	+0,7%
Achats et charges externes	277 €	+0,4%	156 €	+14,3%	337 €	-0,4%
Frais de personnel	966 €	+1,6%	510 €	+3,0%	660 €	+1,7%
Charges financières	27 €	-15,2%	7 €	-5,8%	26 €	-3,6%
Dépenses d'intervention	220 €	+0,3%	113 €	+10,1%	162 €	+0,3%
Autres dépenses de fonctionnement	34 €	+19,3%	30 €	+68,2%	50 €	-0,1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 689 €	-0,7%	902 €	+9,4%	1 459 €	+1,1%
Impôts et taxes	1 226 €	-1,0%	396 €	-0,6%	937 €	+0,7%
<i>Dont octroi de mer</i>	453 €	-4,2%	280 €	-0,3%	0 €	-66,9%
Concours de l'État	298 €	+3,3%	391 €	+5,5%	237 €	+1,8%
Subventions reçues et participations	88 €	-2,8%	52 €	+33,5%	62 €	-2,4%
Ventes de biens et services	49 €	-7,3%	4 €	-18,7%	146 €	+1,2%
Autres recettes de fonctionnement	28 €	-9,1%	60 €	+384,8%	77 €	+6,7%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	165 €	-14,8%	87 €	+32,1%	224 €	+2,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	447 €	-12,5%	537 €	+2,4%	479 €	+5,9%
Dépenses d'équipement	404 €	-13,2%	524 €	+2,0%	436 €	+5,2%
Subventions d'équipement versées	14 €	+30,1%	11 €	+549,4%	24 €	+1,7%
Autres dépenses d'investissement	29 €	-16,0%	2 €	-76,8%	19 €	+31,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	262 €	-17,2%	320 €	-17,0%	206 €	+6,1%
FCTVA	65 €	+2,9%	81 €	+34,8%	54 €	+16,0%
Autres dotations et subventions d'équipement	163 €	-24,6%	237 €	-26,7%	110 €	-0,6%
Autres recettes d'investissement	34 €	-9,3%	1 €	-6,3%	42 €	+13,6%
TAUX D'EFFORT	26%	-3,6	59%	-4,1	33%	+2,0

*OFGL : observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Annexe n°3 : Données OFGL - EPCI

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE	
Population totale	364 991	0,0%	388 197	-0,3%	290 476	+0,6%
Nombre d'EPCI	3	-	6	-	4	-
2025	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	609 €	+0,1%	536 €	-4,5%	436 €	+17,4%
Achats et charges externes	258 €	-0,1%	201 €	-5,1%	260 €	+9,7%
Frais de personnel	186 €	+5,3%	144 €	+5,1%	91 €	+1,9%
Charges financières	8 €	-13,1%	7 €	+6,0%	18 €	+215,2%
Dépenses d'intervention	138 €	-9,7%	150 €	-1,9%	38 €	+56,1%
Autres dépenses de fonctionnement	21 €	+58,8%	34 €	-35,8%	29 €	+91,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	690 €	-1,0%	579 €	-11,9%	465 €	+3,1%
Impôts et taxes	462 €	+1,2%	425 €	-5,1%	249 €	+8,3%
Concours de l'État	110 €	-12,1%	102 €	-7,5%	118 €	+5,1%
Subventions reçues et participations	35 €	-11,3%	36 €	+5,8%	49 €	-12,8%
Ventes de biens et services	41 €	-8,1%	3 €	-65,1%	36 €	-9,0%
Autres recettes de fonctionnement	42 €	36,1%	13 €	-76,5%	13 €	-0,4%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	81 €	-8,5%	43 €	-55,0%	29 €	-63,7%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	278 €	+71,8%	111 €	+9,9%	215 €	-0,9%
Dépenses d'équipement	206 €	+41,7%	100 €	+14,7%	198 €	-0,8%
Subventions d'équipement versées	12 €	-6,1%	2 €	+10,6%	3 €	+50,5%
Autres dépenses d'investissement	60 €	+1 471,3%	9 €	-25,4%	15 €	-7,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 €	+121,5%	46 €	-32,0%	188 €	+198,6%
FCTVA	14 €	+129,0%	14 €	+19,3%	33 €	+99,4%
Autres dotations et subventions d'équipement	105 €	+24,9%	31 €	-44,3%	137€	+233,7%
Autres recettes d'investissement	90€	+2 068,5%	1 €	+555,2%	19 €	+231,0%
TAUX D'EFFORT	40%	+17,0	18%	+2,4	46%	-1,8

	LA RÉUNION		MAYOTTE		FRANCE HEXAGONALE	
Population totale	891 190	+1,2%	329 208	+2,7%	67 019 479	+0,5%
Nombre d'EPCI	5	-	5	-	1 232	-
2025	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	682 €	+2,6%	256 €	+26 7%	690 €	+1 4%
Achats et charges externes	392 €	+1,1%	102 €	+48,1%	266 €	+1,3%
Frais de personnel	135 €	+2,7%	67 €	+16,4%	223 €	+3,3%
Charges financières	21 €	-10,1%	1 €	-82,7%	19 €	-4,5%
Dépenses d'intervention	120 €	+11,0%	60 €	+16,5%	148 €	+1,1%
Autres dépenses de fonctionnement	14 €	-3,6%	25 €	+43,1%	35 €	-3,8%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	797 €	-0,3%	317 €	+30,6%	860 €	+1,5%
Impôts et taxes	547 €	+0,8%	156 €	+18,9%	454 €	+2,1%
Concours de l'État	109 €	-1,7%	84 €	+5,3%	145 €	-1,1%
Subventions reçues et participations	31 €	+1,9%	38 €	-	40 €	-11,6%
Ventes de biens et services	97 €	-3,6%	25 €	0,0%	179 €	+4,4%
Autres recettes de fonctionnement	13 €	-12,8%	13 €	+115,2%	42 €	+6,4%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	116 €	-14,3%	61 €	+49,4%	170 €	+1,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	243 €	+4,7%	156 €	+9,1%	320 €	+9,4%
Dépenses d'équipement	214 €	+9,1%	145 €	+7,0%	259 €	+9,9%
Subventions d'équipement versées	21 €	+3,3%	9 €	+22,7%	42 €	+8,7%
Autres dépenses d'investissement	9 €	-46,4%	2 €	+1 828,7%	20 €	+3,9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	92 €	-25,9%	26 €	-72,4%	101 €	+1,8%
FCTVA	17 €	+16,7%	18 €	-43,1%	23 €	+13,0%
Autres dotations et subventions d'équipement	65 €	-28,8%	8 €	-87,3%	57 €	-0,5%
Autres recettes d'investissement	10 €	-45,8%	0 €	-	20 €	-3,0%
TAUX D'EFFORT	30%	+1,5	48%	-8,8	37%	-

Pour un monde en commun

Le groupe AFD finance et accélère les transitions pour un monde plus juste, sûr et résilient, en s'engageant pour les populations avec ses partenaires, partout dans le monde. Fort de ses entités complémentaires - L'Agence française de développement pour les financements publics, Proparco pour l'investissement privé responsable, et Expertise France pour l'expertise technique - le Groupe répond à tous les enjeux liés au développement durable.

Engagé dans plus de 160 pays ainsi que dans les Outre-mer, il adapte ses interventions aux réalités du terrain, soutenant activement les initiatives locales. Avec plus de 4 000 projets alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD), le groupe AFD, au nom des Français, mobilise tous les acteurs engagés dans le développement économique et la préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes ou encore la santé mondiale.

Du côté des autres, pour un monde en commun.



www.afd.fr

X : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

Immeuble Cascades III - 1, Place François Mitterrand

97200 - Fort-de-France

Tél. : 05 96 59 44 73